



OBSERVATOIRE DE LA FAMILLE

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2014

« ÊTRE PÈRE AUJOURD'HUI »

Synthèse réalisée par Pierre-Alexandre DELORME

Doctorant en sociologie au CERReV

(Centre d'Étude et de Recherche sur les Risques et les Vulnérabilités)

Union Départementale des Associations Familiales de la Seine-Maritime

76130 MONT SAINT AIGNAN – Tél. 02.76.51.70.70 / Fax 02.76.51.70.79

INTRODUCTION

1. Contexte de l'enquête

Au cours des deux décennies 1960 et 1970, l'institution familiale s'est vue transformée par de nombreux changements, que l'on parle de la féminisation de la population active¹ ou des changements juridiques comme le divorce ou la loi Veil. Sous l'impulsion de ces réformes, les rapports sociaux internes à la famille ont également été mis en question, notamment le rôle du père. Carole Brugeilles et Pascal Sébille écrivaient en 2009 : « *La relation à l'enfant et l'implication du père dans l'éducation est au centre de la définition de « la paternité contemporaine » (Castelain-Meunier, 2002). Le père, compétent, devient un acteur valorisé du développement cognitif, social et affectif de ses enfants. Cette définition a pour corollaire un idéal de partage égalitaire des tâches de soins et d'éducation (Coulon et Cresson, 2007). En dépit de cette nouvelle conception de la paternité, fortement médiatisée, et du développement de l'activité féminine, la participation des hommes aux soins et à l'éducation progresse peu.* »²

Les productions sociologiques s'accordent en effet sur un point : les représentations changent, mais les pratiques tendent à rester les mêmes. De fortes inégalités subsistent encore au sein de la cellule familiale, le travail parental incombant encore majoritairement aux femmes. Selon Brugeilles et Sébille, « *S'occuper des enfants reste une prérogative féminine, et la division sexuelle du travail parental se modifie lentement* »³, un constat qui faisait dire à Michèle Ferrand que « *la permanence l'emporte sur le changement* »⁴.

Face à cela, des questions se posent : comment les pères perçoivent-ils leur rôle ? Comment jugent-ils leur implication quotidienne ? Alors qu'encore en 2013, 17% des décisions de justice

¹ Ceci ne signifie pas que la population active n'était pas féminisée avant les années 1960, mais qu'il y a une extension du salariat féminin, bien que cela concerne principalement l'accès à des emplois précaires permettant de combiner activité professionnelle et travail parental.

² Carole BRUGEILLES, Pascal SÉBILLE, « La participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants. L'influence des rapports sociaux de sexe entre les parents et entre les générations », in *Politiques sociales et familiales*, n°19, mars 2009, p.19.

³ *Ibid*

⁴ Michèle FERRAND, *Féminin, Masculin*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2004, p.38.

relatives à la garde de l'enfant suite à la séparation des parents donnaient lieu à une garde alternée⁵, quelles représentations ont-ils de la justice, mais aussi des médias ?

2. Objectifs de l'enquête

Le premier objectif de cette enquête est d'interroger les représentations que les pères ont de leur quotidien auprès de l'enfant. Il s'agit notamment de connaître leurs pratiques sur diverses tâches, d'identifier celles qu'ils déclarent assurer le plus, de savoir s'ils passent du temps seul avec leur(s) enfant(s) etc.

Deuxièmement, cette enquête vise aussi à interroger le rôle de père et le ressenti des pères, tant face à leur quotidien que face aux institutions et aux médias. Comment perçoivent-ils leur image telle que diffusée par les médias et au sein de la société et quelle est leur vision des décisions de justice ? En définitive, leur propre représentation de la paternité est interrogée : qu'est-ce qu'un « bon père » aujourd'hui ?

Cerner les représentations qu'ils ont de leur implication par rapport à leur propre père dans leur éducation constitue le troisième objectif de l'enquête. Ont-ils l'impression d'être différents et, dans l'affirmative, en quoi ?

3. Méthode de l'enquête

La méthode repose sur une mise à disposition par la CNAF via une convention passée avec l'UNAF, d'un fichier aléatoire de pères allocataires de la CAF ayant au moins un enfant au 31 décembre 2013. Entre avril et juillet 2014, un questionnaire a été adressé par voie postale à **3000 pères de famille** dans le département, l'unité d'observation étant le père

Au final, 247 questionnaires ont été reçus, soit **un taux de retour de 8,2%**. Les résultats de l'enquête portent donc sur ces 247 questionnaires exploitables. Par rapport aux autres

⁵ France, Ministère de la Justice, Direction des Affaires Civiles et du Sceau, Pôle d'évaluation de la Justice Civile, 2013, *La résidence des enfants de parents séparés. De la demande des parents à la décision du juge*. Rédigé par Maud GUILLONNEAU et Caroline MOREAU, p. 5.
http://www.justice.gouv.fr/art_pix/1_rapportresidence_11_2013.pdf

départements de Haute et Basse-Normandie, la Seine-Maritime est le département sur lequel le taux de retour est le plus faible.

Concernant les informations sociodémographiques des répondants, voici comment est réparti l'échantillon.

Les pères ayant 1 enfant représentent 4,45% de l'échantillon. Ce sont les pères de deux enfants qui sont le plus représentés puisqu'ils comptent pour 50,61% des répondants. Ceux ayant 3 enfants comptent pour 31,17% et ceux ayant 4 enfants ou plus pour 13,77%.

Les répondants de moins de 35 ans représentent 14,69% de l'échantillon, ceux ayant entre 35 et 44 ans sont les plus nombreux puisque 51,02% des répondants se situent dans cette classe d'âge. Enfin, les pères de 45 ans et plus représentent 34,29% des pères interrogés.

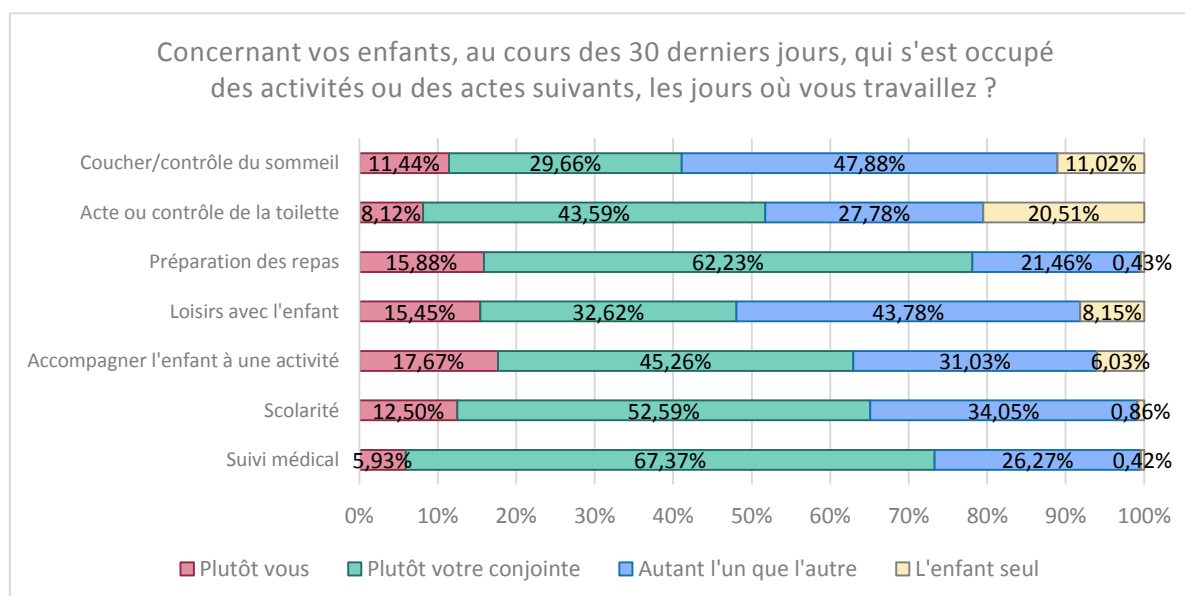
La dernière information sociodémographique majeure portait sur la catégorie socioprofessionnelle des interrogés. Nous les avons regroupé en 3 catégories : les CSP+ (« Agriculteur exploitant » ; « Artisan, commerçant, chef d'entreprise » et « Cadre supérieur ») ; les CSP intermédiaire (« Profession intermédiaire ») ; les CSP- (« Employé » ; « Ouvrier ») ; et les Inactifs (« Retraité » ; « Sans activité professionnelle »). Le tableau ci-dessous indique la répartition de l'échantillon :

<i>Catégorie socioprofessionnelle des répondants</i>		
CSP+	65	26,32%
CSP intermédiaire	80	32,39%
CSP-	98	39,68%
Inactifs	4	1,62%
Total	247	100%

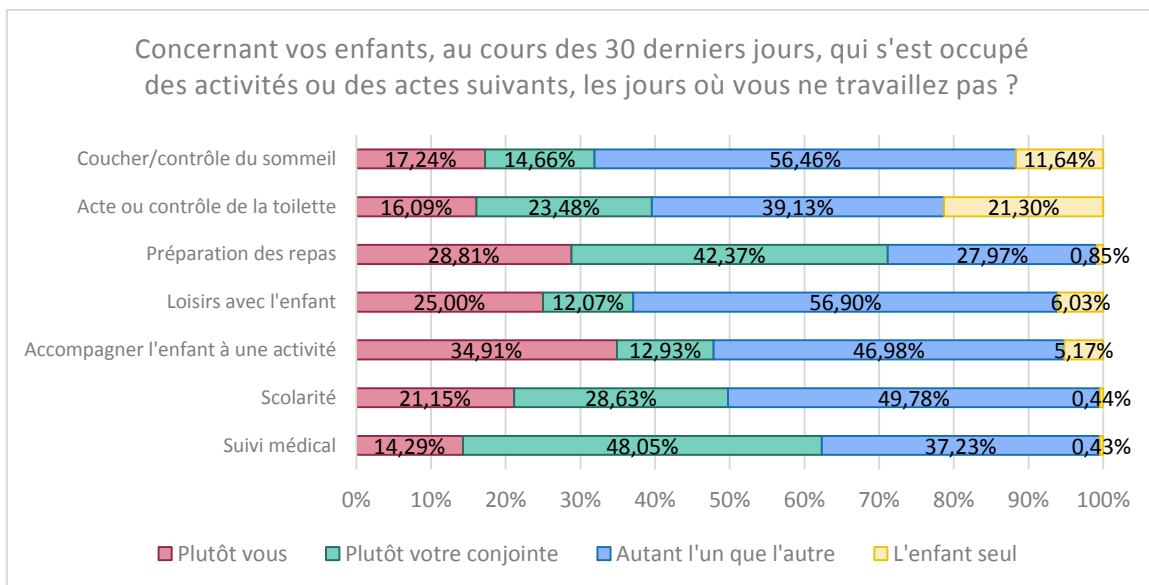
PARTIE 1 : REPRÉSENTATIONS DES PRATIQUES ET INCIDENCE SUR LE RESSENTI DES PÈRES

1.1. Représentations des pratiques quotidiennes des pères concernant le travail parental

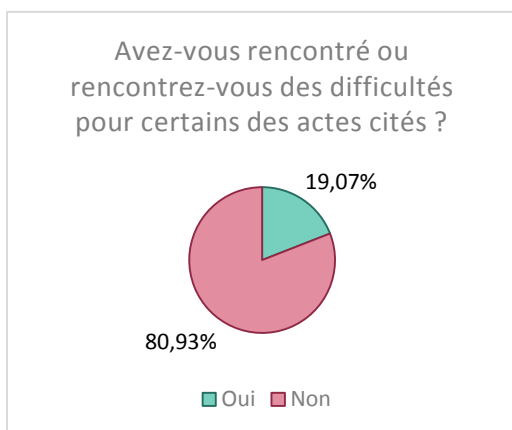
Les enquêtés ont été interrogés sur leurs propres représentations de leur participation à certaines tâches quotidiennes. S'ils font, dans l'ensemble, peu de travail parental par rapport à leur conjointe, les tâches auxquelles ils participent le plus sont : l'accompagnement de l'enfant à une activité (17,67%), la préparation des repas (15,88%) et les loisirs avec l'enfant (15,45%). Le travail des enquêtés apparaît, dans les représentations qu'ils ont de leur quotidien, comme un déterminant essentiel de leur degré de participation aux tâches quotidiennes puisqu'ils s'investissent davantage, pour l'ensemble des tâches, les jours où ils



ne travaillent pas. La répartition sexuée des tâches les jours non travaillés tend à s'équilibrer davantage. Toutefois, les conjointes restent majoritairement en charge de la préparation des repas et du suivi médical. La plus grande partie du travail parental est donc principalement effectuées par les conjointes. Si les pères prennent le relai lorsqu'ils ne travaillent pas, on observe que cela concerne surtout les tâches les moins contraignantes : les loisirs, l'accompagnement à une activité et le coucher. Il existe donc encore des inégalités notables et une forte différenciation dans la répartition des tâches, les pères relayant davantage leur conjointe pour les activités ludiques ou non contraignantes.



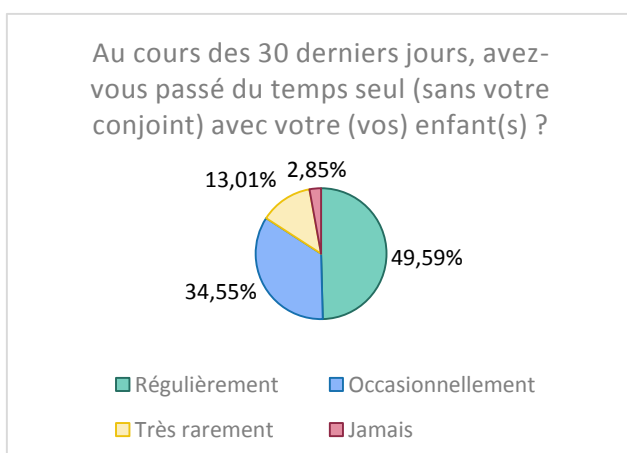
Sur l'ensemble de l'échantillon, 19,07% des pères déclarent rencontrer ou avoir rencontré des



difficultés. Si cette proportion reste faible, on peut noter qu'elle est légèrement plus importante que dans les autres départements de Haute et Basse-Normandie. Les deux tâches pour lesquelles les interrogés ont rencontré le plus de difficultés sont la scolarité (devoirs, rencontres avec les professeurs) pour environ 1 enquêté sur deux ayant rencontré des difficultés et le coucher/contrôle du

sommeil (1 enquêté sur 3 ayant rencontré des difficultés). Ces difficultés sont principalement liées au manque de patience et d'indulgence.

1.2. [Un temps qui manque](#)

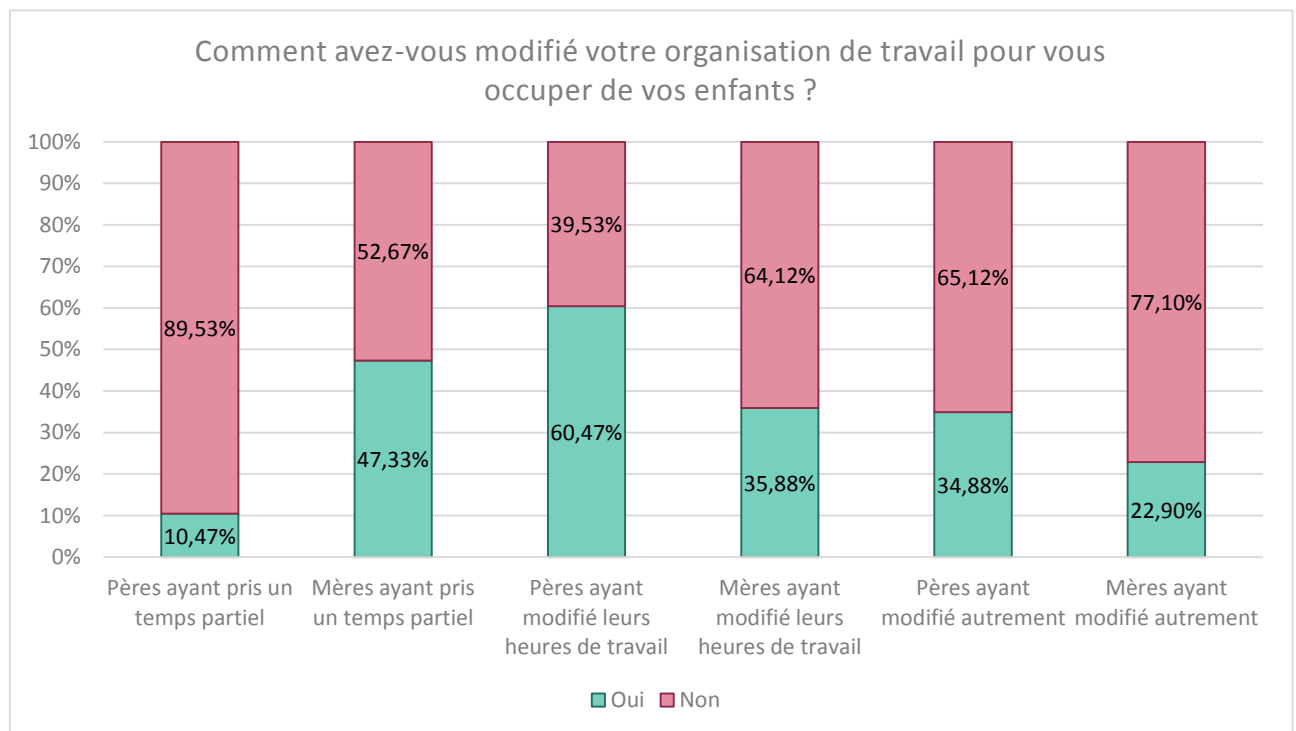


Les représentations des pères sur le temps passé avec leur(s) enfant(s) ont également été interrogées. Si de nombreux enquêtés (84,14%) déclarent avoir passé régulièrement ou occasionnellement du temps seul avec leurs enfants, 46,09% des enquêtés déclarent n'avoir plutôt pas (37,04%) ou pas du tout (9,05%) le

sentiment de disposer de suffisamment de temps pour faire ce qu'ils souhaitent avec leurs enfants. La cause identifiée par 86,27% pères concernés par ce sentiment de manquer de temps est l'activité professionnelle.

1.3. [La présence des pères : pratiques et représentations](#)

Les pères sont seulement 36,60% à déclarer avoir modifié l'organisation de leur temps de travail contre 65,17% des conjointes.



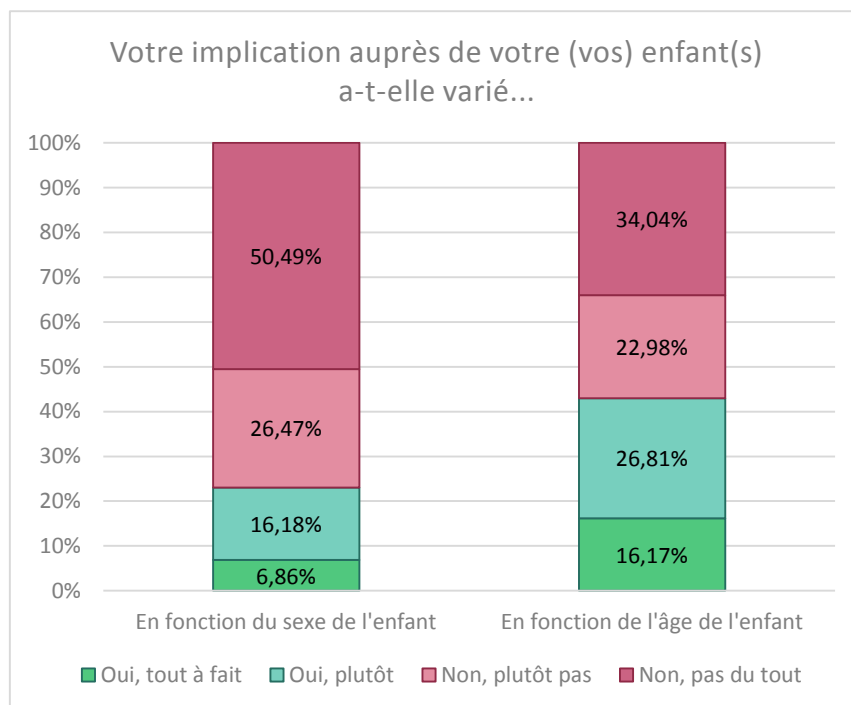
Ces modifications ont consisté majoritairement, pour les pères, en une modification des heures de travail, tandis que les conjointes ont principalement opté pour la prise d'un temps partiel⁶.

Les interrogés sont peu nombreux à déclarer n'avoir pris aucun jour de congés au moment de la naissance de leurs enfants (14,89% pour le premier enfant, 10,70% pour le second enfant et un peu plus d'1 enquêté sur 10 pour le troisième enfant). 48,94% des interrogés n'ont pris soit aucun congé, soit seulement les 3 jours de congés employeur, soit seulement des congés payés et/ou RTT lors de la naissance de leur premier enfant. Il faut cependant noter que 48,78% des pères interrogés ont eu leur premier enfant avant 2002 et par conséquent ne

⁶ Les pourcentages concernant les pères sur le graphique ci-dessus sont donnés à titre indicatif, les effectifs étant inférieurs à 100, d'un point de vue méthodologie, on ne peut se permettre d'exprimer un pourcentage.

pouvait bénéficier à l'époque des 11 jours légaux de sécurité sociale. Les analyses portent à croire que plus il y a de congés paternité à disposition, plus les pères semblent s'en emparent.

Par rapport aux représentations que les enquêtés ont de leur implication, d'après ce qu'ils déclarent, l'âge de l'enfant a plus souvent fait varier leur implication que le sexe de l'enfant. Concernant l'âge, il apparaît en effet que la participation paternelle « décline dès que les besoins diminuent, soit parce que les enfants sont plus grands, soit parce que le nombre d'enfants permet une prise en charge entre enfants. »⁷ Toutefois, la variation de l'implication en fonction du sexe est plus compliquée à mesurer. En effet, si certains pères ont pu déclarer qu'ils ne s'occupaient pas de certaines tâches (contrôle ou acte de toilette), beaucoup ne



mesurent sans doute pas qu'il existe une sexuaction des attentes. Comme le dit Michèle Ferrand : « Tout traitement identique des frères et sœurs se heurte à une sexuaction des attentes qui s'impose comme « allant de soi », quelle que soit la volonté des parents de les considérer

de la même manière. Ayant eux-mêmes construit leur personnalité sur la différence sexuée, ils ne peuvent se déprendre que difficilement d'attentes qui restent le plus souvent inconscientes [Prokhoris, 2000]. »⁸ Ainsi, l'implication de certains pères a pu varier en fonction du sexe de l'enfant, mais de manière inconsciente, bien qu'entrent en jeu les caractéristiques de la fratrie (âge, sexe et nombre d'enfant notamment)⁹.

⁷ Carole BRUGEILLES, Pascal SÉBILLE, *op.cit.*, p.30.

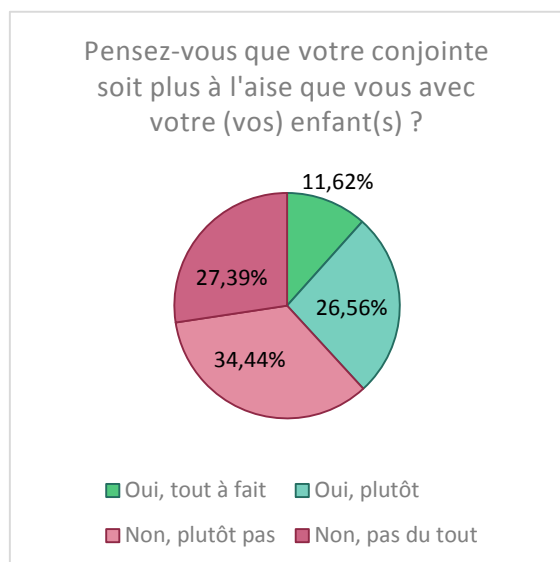
⁸ Michèle FERRAND, *op.cit.*, p.49.

⁹ À ce sujet, voir également les conclusions de C. BRUGEILLES, P. SÉBILLE, *op.cit.*

PARTIE 2 : ANALYSE DU RESENTI ET DES REPRÉSENTATIONS DU RÔLE DE PÈRE

2.1. Une double représentation du rôle de père et un ressenti mitigé

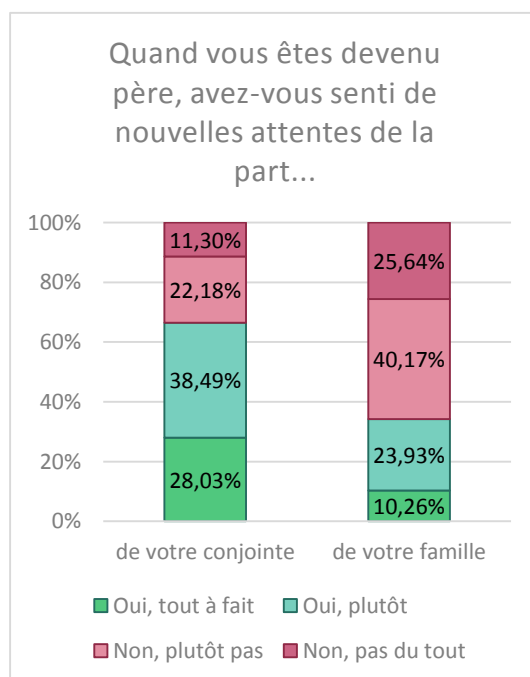
Dans l'ensemble, les pères ne semblent pas penser que leur conjointe soit plus à l'aise qu'eux



avec leurs enfants. Ceux qui ont ce sentiment déclarent principalement que cela est lié au temps plus important que leur conjointe passe avec l'enfant, mais également à la plus grande patience de leur conjointe. Certains enquêtés déclarent également que cette meilleure aisance de la mère est naturelle, liée à une « *proximité maternelle* » ou à un lien mère-enfant qui serait plus fort. Certains enquêtés déclarent également que cette plus grande aisance serait liée au sexe

de l'enfant, les filles ayant de meilleures relations avec leur mère qu'avec eux.

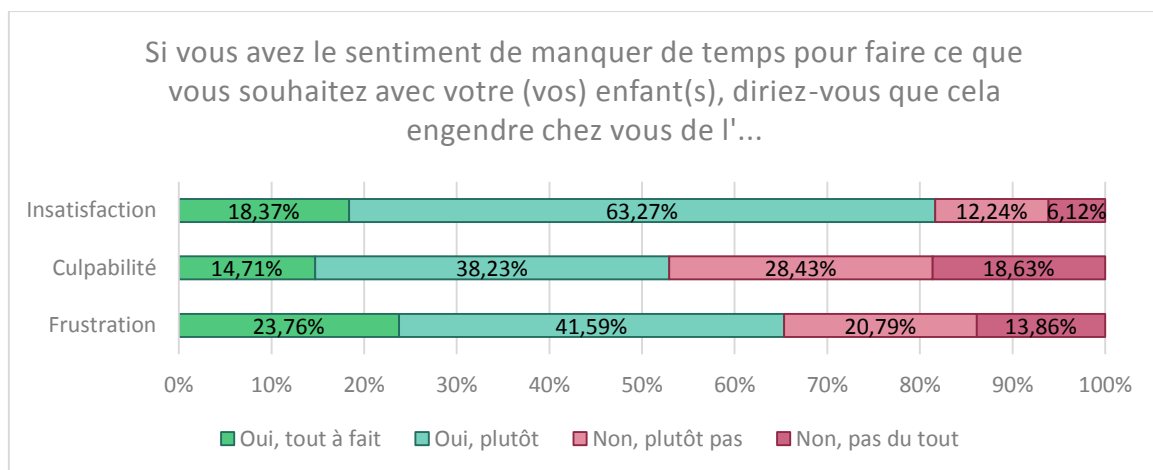
Les enquêtés ont majoritairement déclaré qu'ils avaient ressenti de nouvelles attentes de la part de leur conjointe lorsqu'ils sont devenus pères, tandis qu'une minorité a déclaré avoir ressenti de nouvelles attentes de la part de leurs familles. L'hypothèse que l'on peut formuler serait que les attentes de rôle sont plus facilement identifiées par les pères au sein de la cellule conjugale que dans la famille élargie du fait même de la prédominance de la famille nucléaire – c'est-à-dire resserré sur le noyau conjugal – sur le modèle de famille élargie. Les attentes de la société sont structurelles donc souvent imperceptibles puisque non formulées mais



intériorisées depuis l'enfance. 51,81% des pères déclarent que ces nouvelles attentes les ont

motivées, contre 36,75% pour qui cela n'a rien changé. Seuls 11,45% déclarent avoir été inquiétés par ces nouvelles attentes. De ce point de vue, les enquêtés semblent bien vivre leur paternité et le rôle qui y est attaché.

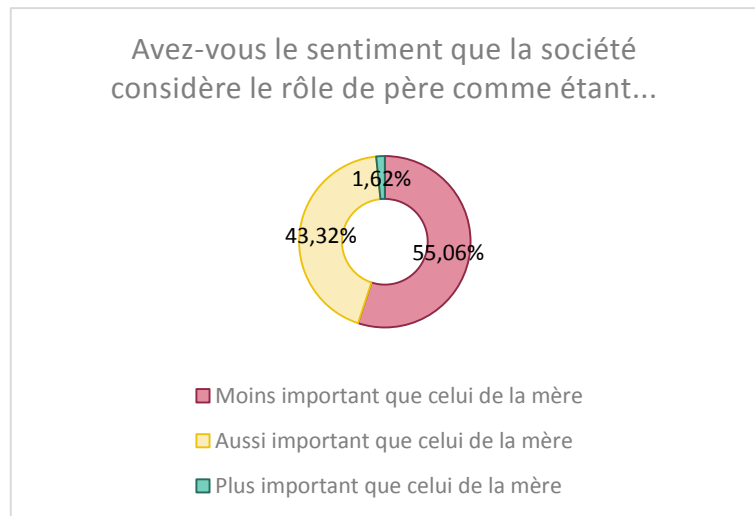
S'ils ressentent un manque de temps, les enquêtés déclarent que cela engendre chez eux de l'insatisfaction¹⁰ et de la frustration. Contrairement aux enquêtés du Calvados mais pareillement à ceux de l'Orne, le sentiment de culpabilité est beaucoup plus présent parmi les enquêtés de la Seine Maritime¹¹. Le manque de temps dû au travail semble, pour les interrogés, légitimer la non-participation au travail parental. On peut en tirer que l'injonction à travailler semble être plus forte que celle d'être un père présent, ce qui amènerait à poser l'hypothèse que les représentations du père comme pourvoyeur de revenus sont encore fortement ancrées et liées à une perception négative des conditions socioéconomiques.



¹⁰ Les pourcentages relatifs au sentiment d'insatisfaction sont donnés à titre indicatif, le nombre de répondants étant trop faible tout, comme pour la question des modifications de l'organisation de travail.

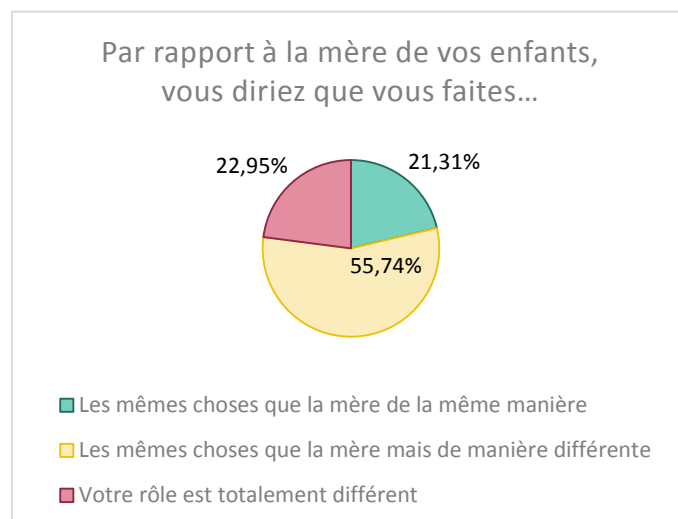
¹¹ Nous ne disposons cependant pas d'autres éléments qui nous permettraient d'interpréter la cause de ce sentiment.

De même, une majorité des enquêtés (55,06%) a le sentiment que la société considère le rôle de père comme étant moins important que celui de la mère, contre 43,32% qui ont le sentiment que ce rôle de père est considéré par la société comme aussi important que celui de la mère. Les pères semblent donc avoir le sentiment d'être perçus comme secondaires.



2.2. [Du père aux pères](#)

Les pères de l'échantillon ont été interrogés sur le moment où ils se sont sentis devenir père. Les résultats de l'enquête indiquent qu'ils n'ont pas eu ce sentiment au même moment puisque pour certains (31,95%), cela est advenu pendant la grossesse, pour un autre groupe plus nombreux (36,51%) au moment de la naissance de leur premier enfant, et pour une troisième catégorie, progressivement après la naissance (19,92%). L'âge de paternité a une incidence sur le sentiment de devenir père puisque les pères ayant eu leur premier enfant à moins de 30 ans déclarent plus souvent qu'ils ont eu le sentiment de devenir père au moment de la naissance, tandis que les pères ayant eu leur enfant à 30 ans ou plus, déclarent plus souvent avoir eu ce sentiment de paternité pendant la grossesse de leur conjointe.



Une majorité de pères (55,74%) déclare faire les mêmes choses que la mère mais de manière différente. 22,95% des interrogés considèrent cependant ce rôle comme totalement différent contre 21,31% qui déclarent faire les mêmes choses que la mère¹².

En ce qui concerne la construction du rôle de père, il semble que deux catégories puissent être distinguées. L'une des questions portait sur les personnes ayant eu une influence sur les interrogés et les pères qu'ils sont devenus. Sur les 241 répondants, 63,49% déclarent que seuls des hommes (soit seulement leur père soit leur père et d'autres hommes uniquement, tels que leurs frères, oncles, grands-pères...) ont eu un impact sur les pères qu'ils sont devenus. Pour d'autres, les influences n'ont pas été exclusivement masculines, à l'influence de leur père¹³ s'est ajoutée celle d'autres personnes de sexe opposé (conjointe, sœur(s)...), mixtes (frères et sœurs...) ou non identifiées par le sexe (amis, collègues, grands-parents...).

Pour 62,62% des interrogés de Seine-Maritime, le « bon père » est avant tout représenté comme quelqu'un de présent, d'attentionné. 43,46% estiment que c'est un éducateur, un transmetteur de valeurs et de connaissances. 35,05% pensent que le « bon père » est un conseiller, un guide, celui qui mène ses enfants à l'autonomie. Près d'un cinquième considère que c'est quelqu'un d'affectueux et d'aimant. 15,42% considèrent qu'un « bon père » est celui qui pourvoit aux besoins de la famille. Il y a donc un écart entre les représentations du « bon père » - qui se définit principalement par sa présence et l'attention portée aux enfants de même que par son implication – et les déclarations des enquêtés relatives à leurs pratiques, les pères étant plus en retrait sur le travail parental et déclarant manquer de temps.

2.3. [Un nouveau schéma paternel ?](#)

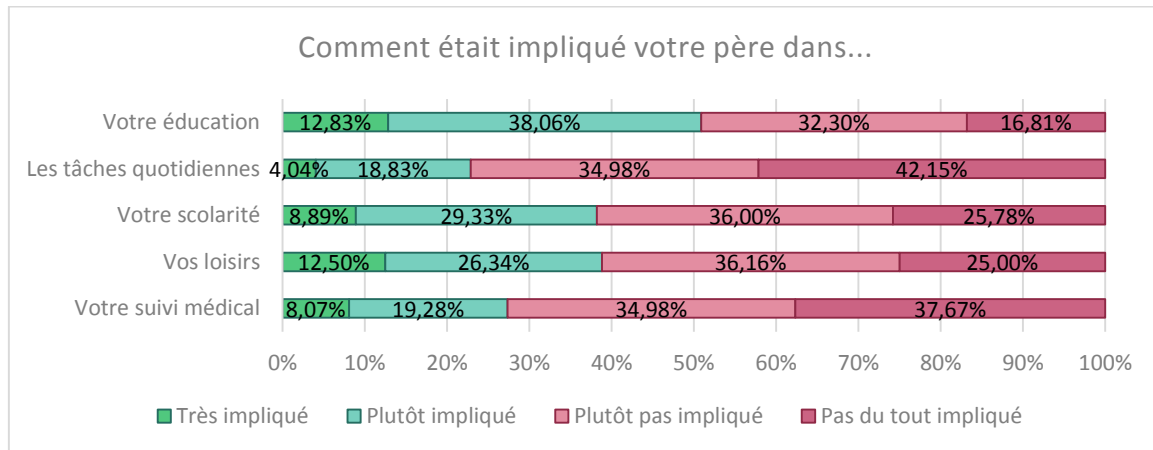
Les enquêtés ont également été interrogés sur les représentations qu'ils ont de leur rôle par rapport à leur propre père et de l'implication de ce-dernier dans leur éducation. D'après les déclarations, une minorité de pères a le sentiment d'éduquer leurs enfants de la même manière qu'ils ont été éduqués. S'ils ont le sentiment d'éduquer leurs enfants plutôt

¹² Ceci étant, à quoi renvoient les « manières de faire » et les « mêmes choses » ?

¹³ Cependant, la construction même de la question imposait de fait le père des interrogés comme ayant eu une incidence sur les pères qu'ils sont devenus. De plus, l'influence de leur père comme d'autres individus, n'est pas caractérisée positivement ou négativement.

différemment ou totalement différemment, ce qui leur apparaît comme différent c'est leur plus forte présence, leur plus grande écoute et attention.

Voici comment les enquêtés se représentent l'implication de leurs pères sur différentes tâches¹⁴ :



Il apparaît très nettement que, dans l'ensemble, les interrogés se représentent leur propre père comme ayant été faiblement impliqué. Seule l'éducation a été un domaine dans laquelle 1 répondant sur 2 a eu un père très ou plutôt impliqué.

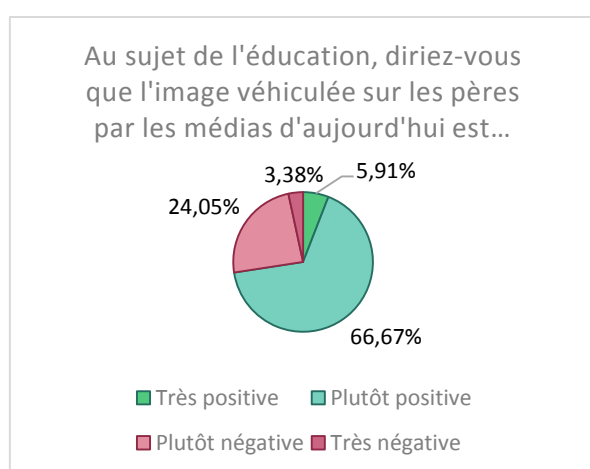
¹⁴ Les conclusions relatives à cette question sont à prendre avec mesure puisque l'on ne sait pas comment le terme d'implication a été interprété par les interrogés : être présent, porter de l'intérêt, participer activement aux tâches, émettre un avis etc. Le même problème se pose par rapport aux items : pour les enquêtés, à quoi renvoie l'éducation si elle est distincte des tâches quotidiennes et de la scolarité par exemple ?

PARTIE 3 : PATERNITÉ ET SOCIÉTÉ

1.1. Le sentiment d'un manque de reconnaissance

Les déclarations des pères de l'échantillon indiquent que beaucoup ressentent un manque de reconnaissance de la société.

Si les pères se représentent plutôt positivement leur rôle, ils jugent le regard porté sur eux comme globalement négatif. Une partie du questionnaire portait sur les représentations que les pères avaient de deux institutions : les médias et la justice. De nombreux interrogés s'accordent sur le fait qu'au sujet de l'éducation, les médias véhiculent une image plutôt

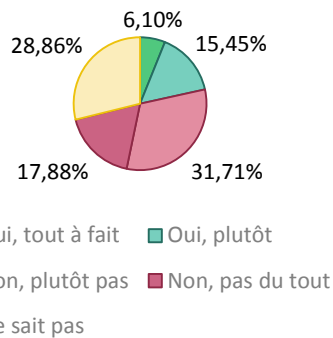


positive (66,67%) des pères relativement à l'éducation voir très positive (5,91%). Toutefois, que cette image soit jugée positive ou négative, 20% des interrogés pensent que la manière dont les médias évoquent le rôle de père est caricaturale ou déréalisée. 26,67% considèrent les médias l'évoquent de manière négative ou dévalorisante, contre 28,67% qui

la jugent positive ou valorisante. Les médias tendent donc, selon de nombreux enquêtés, à valoriser leur rôle à travers notamment l'image des nouveaux pères, bien que cette image puisse être jugée déréalisée. Voici quelques propos des interrogés : « *Parfois un peu caricaturale mais plutôt juste* » ; « *trop souvent idolâtrée et loin de la réalité* » ; « *cliché mais avec quelques exceptions* » ; « *pas toujours fidèle à la réalité* » ; « *stéréotypée, ils s'améliorent* ».

Les représentations que les interrogés ont des décisions de justices relatives à la garde de l'enfant sont plutôt négatives. Si 28,86% des pères déclarent ne pas connaître suffisamment de cas, de statistiques pour se prononcer, ce sont 49,59% des interrogés qui pensent que la justice prend des décisions plutôt pas (31,71%) ou pas du tout (17,88%) justes en ce qui concerne la résidence de l'enfant chez le père ou la mère contre seulement 21,55% qui considèrent ces décisions comme tout à fait (6,10%) ou plutôt (15,45%) justes.

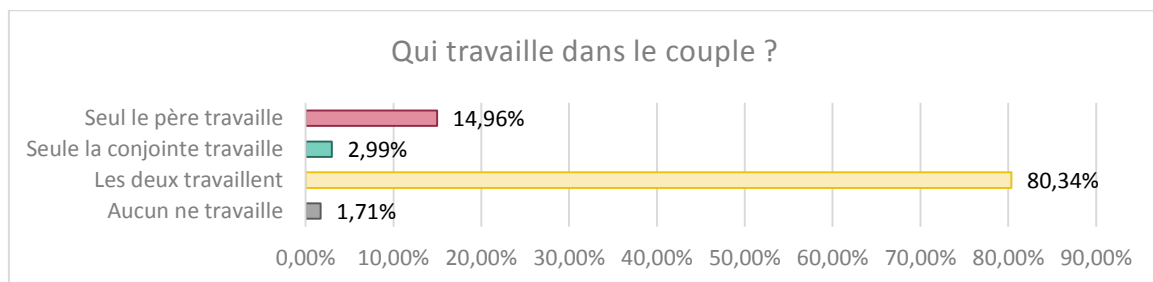
En cas de séparation, pensez-vous que la justice prend des décisions "justes" concernant la résidence de l'enfant chez le père ou la mère ?



Parmi ceux qui considèrent les décisions de justices comme n'étant plutôt pas ou pas du tout justes, 38,68% justifient ce positionnement par le fait que, selon eux, il n'y a pas d'égalité entre le père et la mère face à la justice et que la mère est valorisée. 27,36% justifient leur réponse par le simple fait que, selon eux, dans la majeure partie des cas, c'est la mère qui obtient la garde.

Ce dernier registre de justification démontre une méconnaissance des statistiques, puisque sur l'ensemble des décisions de justices pris en accord mutuel concernant la garde de l'enfant (soit 80% de la totalité des cas de séparation), 70% des parents prennent la décision de placer l'enfant chez la mère¹⁵.

1.2. [Le travail](#)



Concernant les pères en couple, il existe un lien de corrélation entre le nombre d'enfant dans le foyer et l'activité professionnelle du couple. En effet, les pères ayant plus de deux enfants sont plus susceptibles d'être les seuls travailleurs du couple que les pères ayant un ou deux enfants.

Peut-être faut-il interpréter cette information de la manière suivante, c'est qu'il existe encore, malgré les déclarations d'intention des interrogés, une attribution sexuée des tâches : le travail parental relève de la mère, celle-ci abandonnant plus souvent son emploi lorsque le nombre d'enfants impose une plus forte présence au sein du foyer, et le rôle de subvenir aux besoins financiers de la famille relève du père. Ceci explique également les choix de

¹⁵ France, Ministère de la Justice, Direction des Affaires Civiles et du Sceau, Pôle d'évaluation de la Justice Civile, *op.cit.*, p.6.

modifications de l'organisation du temps de travail ; une diminution du temps de travail pour les conjointes, contre un réagencement pour les pères. C'est également l'activité professionnelle de l'homme qui continue d'orienter la répartition des tâches quotidiennes. L'on peut également ajouter à cette interprétation l'hypothèse que l'inégalité des salaires entre hommes et femmes joue un rôle dans le choix du parent qui réduit son temps de travail ou bien abandonne son activité professionnelle. Cependant, cette hypothèse nécessite toutefois de garder à l'esprit le fait que pour 15,42% des interrogés, le bon père demeure un pourvoyeur de besoins.

CONCLUSION

Au regard des résultats de cette enquête, on peut dire que les réponses des interrogés peuvent nous permettre d'esquisser un portrait de ce que semble « être père aujourd'hui », ou plutôt des représentations qu'ils ont de leur rôle.

Dans les représentations des interrogés, la présence est un élément central pour être un « bon père ». Cependant, il apparaît que le travail est le principal obstacle à leur présence au sein du domicile conjugal. En effet, de ce point de vue, il existe encore de fortes permanences dans la répartition sexuée du travail parental, les pères étant plus souvent en charge de tâches non contraignantes que leur conjointe. Pour assurer le travail parental, la majorité des conjointes modifient l'organisation de leur temps de travail, à la différence notable des interrogés. L'image que les enquêtés ont du « bon père » semble pourtant se détacher de ce schéma, ce qui montre un décalage entre les représentations et les pratiques. Les enquêtés s'astreignent ou sont encore astreints à ce rôle de travailleur extérieur à la cellule familiale.

C'est d'ailleurs le fait de ne pas disposer de temps suffisant avec leurs enfants, causé majoritairement par le travail, qui est responsable de sentiments négatifs (insatisfaction, frustration et culpabilité).

Il semble donc que les sentiments négatifs qu'éprouvent les interrogés résultent principalement de causes perçues comme extérieures à la cellule familiale (travail, justice, société) tandis qu'ils semblent bien vivre leur quotidien¹⁶. Le fait que leurs pratiques soient souvent en décalage avec l'image qu'ils ont du « bon père » incombe, dans leurs déclarations, à des causes structurelles. Il en découle, d'après ce qu'ils ont déclaré, un sentiment de manque de reconnaissance et d'iniquité face à la justice, ou encore de dévalorisation de leur rôle aux yeux de la société.

¹⁶ Cependant, insistons une fois encore sur le caractère non contraignant des tâches pour lesquelles ils prennent le relais de leur conjointe (coucher/contrôle du sommeil ; loisirs avec l'enfant ; accompagnement de l'enfant à une activité)